

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6210>



Nouvelle cartographie des PIAL en Saône et Loire

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - A la Une en Saône-et-Loire -



Publication date: jeudi 1er juillet 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

CTSD du 24/06/21 relatif à la nouvelle cartographie des PIAL en Saône-et-Loire

M. Énée, IEN Maternelle/Adaptation 71, a procédé à une présentation de la cartographie des PIAL envisagée pour la rentrée 2021. Il est revenu sur les 7 principes qui sous-tendent l'actuelle cartographie, et qui amènent à des évolutions :

- Un support de PIAL privilégié, le collège
- Les effectifs AESH par PIAL, entre 35 et 55 ; ce principe a été débordé en 2020/2021, d'où la nécessaire répartition de nouveaux PIAL
- Les ressources pédagogiques et administratives des établissements-supports
- L'attribution de la coordination des PIAL aux personnels impliqués dans l'éducation inclusive
- La logique territoriale de réseau et circonscription
- Le nombre de PIAL par circonscription
- La couverture des établissements publics et privés.



Au sujet de ces principes, la FSU est intervenue pour rappeler le volontariat avec lequel l'administration doit composer pour la désignation des coordonnateurs PIAL. M. le DASEN a indiqué qu'il pouvait y avoir refus, mais que cela s'accompagnerait d'une discussion « resserrée » pour en connaître les motifs. Il a indiqué qu'il n'y avait eu aucune démission cette année, mais une inquiétude au sujet des IMP pour les Directeurs Adjointes Chargés de SEGPA – DACS – que ces derniers avaient manifestée par un courrier. L'attribution de ces IMP a bien eu lieu, ce qui a permis de lever les réticences.

À une question de la FSU, Mme Frayer-Miettaux, adjointe à l'IA-DASEN pour le 1er degré, a indiqué que 3 directeurs sur les 4 recrutés avaient donné une réponse favorable à la proposition de mission de coordonnateur. La 4e proposition était encore en attente de réponse du directeur approché.

La FSU a également déploré que jamais dans ces principes ne figure la personne AESH, et a proposé qu'il y ait un 8e principe, qui serait la prise en compte de la professionnalisation des accompagnants, et l'amélioration de leurs conditions de travail (ce qui constitue l'un des trois objectifs du Vademécum national des PIAL, élaboré par le MEN). Cette demande a été entendue, et retenue.

Mme Jehanno a quant à elle évoqué le souci de la DSDEN des personnels AESH. Le redécoupage des PIAL – qui passent de 20 à 36 à la rentrée 2021 – impliquent un redéploiement des personnels, et Mme Jehanno et ses services ont tenu compte de l'adresse personnelle de chaque AESH pour définir au mieux leur nouvelle affectation. Des demandes personnelles de changement de PIAL sont également étudiées, même si toutes ne pourront pas être honorées, car il n'y a pas forcément de besoins dans les PIAL demandés.

Le DASEN insiste sur la prise en compte de l'humain, et de leur volonté de répondre au plus près des attentes des AESH. Mais il rappelle que ceux-ci sont au service des élèves, et non l'inverse. L'IEN Maternelle/Adaptation 71 ajoute que les élèves en ULIS n'ont pas besoin d'AESH.

Normalement, dès le 25 juin, l'ensemble des PIAL auront connaissance de l'affectation des AESH, et pourront la communiquer aux intéressés.

La FSU a également interrogé le DASEN sur la mise en place de remplaçants AESH. Le DASEN a répondu que

c'était un point à anticiper. On se dirigerait vers l'affectation à temps incomplet d'un certain nombre d'AESH par PIAL, de façon à pouvoir les mobiliser sur des remplacements. Le problème se pose pour les petits PIAL, dans lesquels il y aura peu d'AESH mobilisables. C'est une question à travailler d'ici la rentrée 2021, et les coordonnateurs seront étroitement impliqués à cette étude.

La FSU enfin a exprimé son inquiétude concernant les propos du DASEN, qui a redit qu'un AESH n'avait pas vocation à être attaché à un élève tout au long de sa scolarité, et que celui-ci devait aussi pouvoir progresser et accéder à une autonomie de plus en plus importante. La FSU y voit d'abord et avant tout le prétexte à cacher des moyens insuffisants. Beaucoup d'élèves, tout en progressant et en acquérant une certaine autonomie, ont par ailleurs un même besoin d'accompagnement, et voit malheureusement cet accompagnement diminuer d'année en année.

Le DASEN a indiqué que les moyens avaient été largement abondés cette année scolaire, permettant de répondre à 93% des demandes et notifications MDPH. Ils ne seraient pas au même niveau pour la rentrée 2021.

À la remarque de la FSU sur l'aspect purement managérial de ces PIAL, le DASEN a confirmé que les PIAL constituaient un outil de gestion mais aussi d'amélioration qualitative de la situation des élèves handicapés et des AESH, qui sont ainsi plus « sereins » quant à leur périmètre d'intervention.

Les 7 principes présentés ainsi qu'un 8e principe proposé par la FSU (voir plus haut) ont été soumis au vote. La FSU a voté contre, ainsi que FO. L'UNSA et le SGEN-CFDT ont voté pour ces principes, et donc l'existence de ces PIAL.

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

La nouvelle cartographie des PIAL 71

